

COMMUNAUTE de COMMUNES
du SUD ARTOIS
Budget Annexe Ordures Ménagères

DELIBERATION 2018-071 du 19 juin 2018

du Conseil Communautaire
concernant l'approbation du Compte de Gestion
dressé par Madame ADAMSKI Michèle, Receveur

L'an deux mil dix-huit, le mardi 19 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 11 juin 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Nombre de membres en exercice : 86

Date de la convocation des Membres : 11 juin 2018.

Présents : Mmes P. TARD, C. DUMORTIER, M. BONIFACE, C. MEGRET, I. DEMAY, V. THIEBAUT, A.M. BARBIER, D. TABARY, E. DROMART, M. LEFEBVRE, N. CARON,
MM J.F. LALY, B. DE REU, X. DUQUESNE, B. DOBOEUF, Ph. DERUY, J.J. COTTEL
Y. BONNERRE, J. DUBOIS, R. LELEU, J.C. CODEVELLE, J.C. MAYEUX, P. COLLE,
C. AUDEGOND, M. CANNONNE, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J.N. MENAGE, G. DUE, J.C. DERUE, M. GUIDEZ, Ph. LEFORT, A. JORION, D. TABARY, D. LEDRU, J.P. LORENT, L. DE LE VALLEE, M. FLAHAUT, F. DERUE, J.L. CAPON, D. DELEPLACE, J.F. DERCOURT, M. LALISSE, J.Y. HARMEGNIES, F. CARON, J.P. BOUSSEMARD, C. MASSON, J. DESCAMPS, D. BEDU, M. BLONDEL, A. PREVOST, Ch. HEMAR, D. BOUQUILLON, J.M. LECORNET, L. GUISE, H. BASSEZ.

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL,
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Le conseil communautaire

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2017 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des Restes à Recouvrer et l'état des Restes à Payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°/ Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

★ déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait, délibéré, publié, affiché, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

Certifié et rendu exécutoire
Le 19 juin 2018.

Le Président,

Jean Jacques COTTEL.

Jean Jacques COTTEL.

*2018-071 – 19/06/2018
Approbation Compte de Gestion 2017
Budget annexe Ordures Ménagères*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 09/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 09/07/2018



Pour copie conforme

- Le 19/06/2018

Jean-Jacques COTTEL, Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS